

chargeant Monsieur Adékpédjou Sylvain AKINDES,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme, de l'intérim de Maître Marie Elise GBEDO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
pour compter du mercredi 19 mai 1999

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin,
- VU la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996,
- VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 19 mai 1999, Monsieur Adékpédjou Sylvain AKINDES, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Maître Marie Elise GBEDO, pendant son absence.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 1999

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU